



Alain GIRARD
Maire Adjoint
Président du Conseil de Quartiers Est

COMPTE RENDU

CONSEIL DE QUARTIERS EST DU 12 JANVIER 2015

Etaient présents :

Collège élus : Alain GIRARD, Pierre STOUVENEL, Malikat VERA .

Collège des habitants : Ludovic ADAM, Nouam BEN MESSAOUD, Jean CANET, Patrick JAULIN, Brigitte KUIPOU, Germain TELLO.

Collège des acteurs sociaux économiques : Annabelle ALVES, Claude BEROLDY, Manuel DA COSTA, Pascal FONTANNAUD, Reine-Aimée ENDALLE PENDA, Noëlle GAMAIN, David MELT, Haïtem SELMI, Eliane SOUBEN.

Invités/Intervenants : Francis BEUZET, Didier LEROI, Vincent REBERIOUX, Amandine RIAULT

Excusés : Eddy Jourde, Marco PISANU.

Monsieur Alain GIRARD ouvre la séance à 20h15. Il remercie les membres présents et excuses les personnes qui n'ont pu venir au conseil. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du dernier compte rendu
- Les projets travaux,
- Les jardins partagés,
- Fêtes et animations,
- Information générale

I. Approbation du dernier compte rendu

Alain GIRARD rappelle que celui-ci a été adressé en amont à chaque conseiller de quartier pour une relecture et modification si besoin. Aucune remarque n'est formulée, il est adopté à l'unanimité.

II. Les projets travaux

Alain GIRARD indique qu'il s'agit de l'ensemble des projets travaux. Il est important que le conseil de quartiers soit informé de leurs évolutions.

➤ L'aménagement des rues Amundsen et Marco Polo

La parole est donnée à **François BEUZET**, directeur des services techniques. Il informe qu'un ensemble de voies va être aménagé dans le quartier des navigateurs (la rue Marco Polo pour laquelle un premier tronçon adéjà été effectué en 2014, la rue Amundsen dont les travaux commenceront en 2015). Tous les besoins en réseaux seront effectués. En 2017, il est prévu la fin du réaménagement de toute la rue Marco Polo. Cette phase de travaux comprendra : la réalisation de parkings, des accès piétons avec le parc.

Au sujet de l'aménagement de la rue Amundsen, le chantier devrait démarrer fin avril et garantir un accès sécurisé à l'école durant la période des travaux. L'aménagement de toute la partie centrale se fera quant à elle durant les travaux d'été. Cette voie à double sens sera sécurisée et protégée par des barrières et ralentisseurs afin de tranquilliser la sortie de l'école.

Alain GIRARD demande s'il y a des questions sur les projets des deux voies ?

Jean CANET demande s'il y aura des bancs d'installés pour les personnes âgées ?

François BEUZET répond positivement à cette question.

Amandine RIAULT fait part qu'il y aura du mobilier urbain, que certains bancs ont déjà été installés.

Malikat VERA s'interroge sur la rue qui devrait passer devant le petit bâtiment « Savorgnan de Brazza ».

François BEUZET explique que la rue sera réalisée en principe en 2016.

Alain GIRARD indique qu'en ce qui concerne la PMI, elle va être reconstruite avec un étage supplémentaire.

Malikat VERA souligne que la PMI actuelle ne concerne que les nourrissons et les enfants. Un espace parents va être aménagé afin de créer un lieu d'échanges, d'organiser des débats thématiques.

Jean CANET demande comment va s'appeler la nouvelle voie ? Il avait proposé à madame la Maire le nom d'Alexandra David-Neel.

Patrick JAULIN demande si le nouvel aménagement sera sécurisé pour l'entrée et sortie d'école ?

François BEUZET répond qu'un grand espace est réservé pour les entrées et sorties de l'école.

Alain GIRARD indique que l'entrée de l'école reste la même.

François BEUZET souligne qu'un accès PMR (personne à mobilité réduite) est prévu.

Alain GIRARD rappelle que la ville est tenue de suivre la politique de l'Etat et du département sur l'ouverture des quartiers. Il informe également que le petit parking au bout de la maternelle va être remis en état. Quelques places seront matérialisées pour le stationnement des enseignants.

○ Sécurisation de l'intersection rue Camille Guérin

François BEUZET indique que la rue Camille Guérin débouche sur l'avenue des Martyrs de châteaubriant. Plusieurs accidents se produisent chaque année du fait d'une mauvaise visibilité. Actuellement une place de parking est gelée de manière à dégager la visibilité, mais parfois certaines

personnes stationnent sur cet emplacement. L'idée, une fois le programme de constructions terminé, est de mettre en sens interdit, le tronçon avenue des Martyrs de Châteaubriant et rue Lamaze. Cela évitera d'avoir une sortie dangereuse sur l'avenue des Martyrs de Châteaubriant et permettra la création d'un trottoir en réduisant la chaussée.

Alain GIRARD pense qu'en attendant la fin des travaux, il faut, dans un premier temps, geler des places de parking sur l'avenue des Martyrs de Châteaubriant, avec un îlot sur 10 mètres.

Jean CANET indique qu'il est primordial sur ce quartier en chantier, de sécuriser les entrées et sorties d'écoles.

Haïtem SELMI s'interroge sur la difficulté actuelle de stationner mais aussi sur cette même difficulté après les travaux.

Alain GIRARD répond que lorsqu'on construit des habitations, il y a obligation de créer un certain nombre de parkings en surface ou en sous terrain.

Marie-Noëlle GAMAIN demande que Valophis fasse un effort sur le prix de la location des parkings. Souvent les places de parking restent vides.

Alain GIRARD indique que la ville a déjà engagé la réflexion avec Valophis. Il s'en est suivi une légère baisse. Il propose que cette question soit reposée à Valophis

Une personne du public revient sur la question de l'intersection Camille Guérin/Châteaubriant et demande à quelle date sera réalisé l'îlot ? Elle fait part que le gel des parkings est matérialisé par un stationnement interdit, qui n'est jamais respecté. Elle souligne également le manque de visibilité induit par le stationnement des camions sur l'Avenue des Martyrs de Châteaubriant et demande s'il ne serait pas possible d'installer des bornes ?

Francis BEUZET répond que l'îlot sera réalisé en 2015. Il précise que c'est une voie départementale.

Haïtem SELMI formule deux demandes à savoir : la possibilité d'un aménagement rapide qui permette un stationnement au niveau du collège et de l'école maternelle et la possibilité d'organiser une rencontre avec les habitants du quartier Calmette. L'objectif étant d'avoir un temps de réflexion pour faire remonter toutes les informations qui sont données.

Alain GIRARD souligne l'importance d'avoir une vue globale de l'aménagement « Calmette », que cela nécessite d'avancer avec un maximum d'habitants. Il soutient cette proposition pour une réunion d'ici la fin juin.

Patrick JAULIN pose la question du devenir de l'ancien collège ?

Francis BEUZET informe qu'il va être démolit.

Alain GIRARD indique qu'à la place de l'ancien collège il y aura des habitations.

Une question est posée quant au repositionnement du centre médical municipal ?

Alain GIRARD informe que pour le moment il n'a pas de précisions, mais que son repositionnement sera prévu dans les constructions à venir.

Haïtem SELMI demande confirmation que seul le collège Desnos sera détruit et non le gymnase, ni la salle de sport.

Alain GIRARD répond que les deux collèges de la ville ne sont plus adaptés. Dans un premier temps c'est seulement le collège Desnos qui sera détruit et reconstruit. Plus tard ce sera le collège Dorval. Il souligne par ailleurs que le parc Marcel Cachin va nécessiter également une rénovation.

➤ Plan d'assainissement

Francis BEUZET donne des informations sur deux points :

1. la création d'un bassin de récupération d'eau pluviale de 600 m³, pour un renvoi sur le réseau départemental, avec une réserve d'eau pour l'arrosage du parc par la suite,
2. La reprise d'un réseau d'assainissement d'eaux usées avec modification du parcours.

III. Les jardins partagés

La parole est donnée à **Didier LEROI**, directeur de l'association A.C.E.R. (Association des Clubs et Equipes de Rues) et **Amandine RIAULT**, responsable de la gestion urbaine de proximité.

Didier LEROI, indique que dans le cadre des jardins partagés, l'idée est de créer des jardins pour décroquer les quartiers, qu'ils soient accessibles à tous, qu'ils génèrent du lien intergénérationnel. Il souligne le travail en partenariat avec la responsable de la gestion urbaine de proximité, Amandine RIAULT (ville), l'association Trait-d'Union. Le jardin partagé nécessite un terrain qui ne soit pas trop excentré de la ville. Le choix s'est porté, pour ce premier jardin partagé, sur un terrain de 500m², proche de la ludothèque Irène JoliotCurie. Une charte va être créée pour déterminer ce que l'on veut faire de ce jardin partagé.

Amandine RIAULT explique que ce site présente deux intérêts : pas de travaux de clôture puisqu'elles existent naturellement, installation d'un récupérateur d'eau à partir de la gouttière du restaurant de la maternelle. Elle ajoute que l'important aujourd'hui, c'est d'avoir des habitants volontaires avec un fort investissement sur ce projet.

David MELT demande s'il existe des bilans faits par d'autres villes sur cette question. Il indique également qu'il serait opportun de travailler sur la charte avant la mise en place du projet.

Didier LEROI répond que l'idée est de travailler à partir de la charte. En ce qui concerne le retour d'expérience, la ville de Gentilly a mis en place ce type de projet. Après un démarrage un peu difficile, les habitants se sont appropriés le lieu.

Noël GAMAIN demande comment seront intégrées les nouvelles personnes qui rejoindront le projet et comment sera sécurisé le lieu.

Didier LEROI indique que c'est à réfléchir au moment de l'écriture de la charte.

Amandine RIAULT revient sur le retour d'expérience de la ville de Gentilly qui a mis en place diverses animations pour créer une dynamique (création d'un « hôtel insectes avec les écoles, organisation soupe au potiron, accueils d'artistes avec des sculptures etc.). Sur le point de la sécurité, le partenariat doit pouvoir engager le respect de tous pour ce lieu.

Alain GIRARD rappelle qu'il s'agit d'un terrain municipal. La municipalité souhaite la création d'une association, elle y participera de droit en partenariat avec les associations A.C.E.R. et Trait d'Union. Des recherches de financements vont être effectuées pour mener ce projet.

IV. Fêtes et animations

Alain GIRARD fait part des animations qui auront lieu sur le secteur Est :

- 1- Le carnaval des écoles auquel participera le conseil de quartier. Il se déroulera le vendredi 17 avril en après-midi,
- 2- La fête des aviateurs pilotée par la politique de la ville. Elle aura lieu le mercredi 27 mai à partir de l'école Paul Eluard jusqu'à la place des aviateurs. Les trois écoles participeront à cette manifestation ainsi que les accueils de loisirs et d'autres partenaires. La fête se terminera par un repas citoyen. Le conseil de quartier est invité à participer à cette rencontre.

V. Information générale

➤ Budget

Alain Girard donne lecture du budget global et indique que le détail du budget est inséré dans les dossiers distribués.

Malikat VERA rappelle la construction du pôle petite enfance et précise que ce type de structure est nécessaire pour les jeunes couples qui s'installent à Orly.

David MELT fait part qu'à chaque campagne électorale, il y a toujours des informations qui circulent sur le budget et laissent apparaître la fragilité de celui-ci.

Patrick JAULIN pose la question de l'évolution du budget. Est-il en diminution par rapport aux années précédentes ?

Alain GIRARD répond que le budget est en augmentation mais la ville doit faire face à une difficulté qui est celle de la diminution des dotations de l'état (2 millions d'euros en moins) pour 2015. Il s'agit d'un budget contraint mais qui préserve encore la qualité du service public.

Jean CANET demande si les impôts vont augmenter ?

Alain GIRARD répond que l'engagement pris est de maintenir les taux, sauf pour la T.O.M (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ;

➤ Vœux conseil municipal

Alain GIRARD indique qu'il s'agit d'un vœu concernant le « Correspondant de Parquet ». Il officiait sur la ville d'Orly en lien avec le Procureur de la République. A ce titre, sa mission était axée sur la médiation juridique. Il recevait chaque année environ 400 personnes. Aujourd'hui ce type d'emploi au service de la ville n'existe plus, à la demande de madame le Procureur de la République. Compte tenu de l'importance de ce poste, la ville désire le maintenir. Elle recherche des financements auprès du FIPD « Fonds interministériel de la prévention de la délinquance ».

➤ Information et suivi des demandes

- Pizzeria rue Chandigarh : il s'agit d'un incendie accidentel,
- Le Franprix : pense que pour tenir, il lui faut davantage de clients,
- Parc des saules : le déboisement a été fait,

- Pose de lampadaires : **Alain Girard** souhaite que dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de la rue Marco Polo, soit intégrée la prise en compte de la pose de lampadaires sur le chemin proche du city-stade,
- Pose de filets secteur Calmette : il s'agit de protéger les parties privatives des ballons.

Francis BEUZET indique qu'une partie des filets sera posée cette année.

- Ajout de 2 balançoires sur l'espace jeux enfants de Mermoz. La demande est prise en compte, mais il faut un sol adapté pour pouvoir les poser.

Alain GIRARD indique que lors du dernier conseil inter quartiers, la question de la gestion de l'eau a été posée en présence de représentants de Véolia. Il propose qu'un rendez-vous soit pris avec Valhopsis pour que cette question soit abordée avec les locataires et leurs amicales.

- Panneaux et commerces

Alain GIRARD indique qu'il est favorable que le centre commercial des saules, soit signalé par un panneau posé à l'intersection Marcel Cachin/Jean Mermoz.

Noëlle GAMAIN rebondit sur cette question et demande que la « sablière soit signalée ».

- Actions vigilance propreté

Alain GIRARD attire l'attention sur respect de la législation en ce qui concerne la propreté des bâtiments et notamment des dépôts d'ordures. Il rappelle que les ASVP ne sont pas habilités à intervenir dans ce cadre, seul le Service communal hygiène santé (SCHS) peut faire un rappel à la législation.

➤ **Tour de table**

Chantal CHARDAIRE s'interroge sur la création de pistes cyclables encore très insuffisantes,

René-Aimée ENDALLE PENDA fait remarquer que le trombinoscope des nouveaux conseillers n'est pas affiché sur les panneaux réservés à cet effet. Actuellement subsiste l'ancienne photo.

Noëlle GAMAIN fait part qu'à l'entrée du pont du côté de la Sablière, les camions internationaux se retrouvent coincés 200mètres plus bas.

François BEUZET informe qu'une convention est prévue avec la société « TOM TOM » pour régler le problème de GPS afin que l'itinéraire et ses restrictions soient mis à jour.

Eliane SOUBEN indique que les habitants du secteur Aviateurs s'interrogent sur l'implantation global des caméras vidéo protection.

Alain GIRARD répond que les caméras sont pour le moment installées sur le territoire privé de Valophis à la demande de certains locataires qui subissaient de nombreuses nuisances dans leurs halls. Valophis devrait rapidement communiquer sur cette question pour expliquer la démarche et le financement. Il ajoute qu'une étude est actuellement en cours pour la ville, sans pour autant en installer partout. L'installation sur les lieux publics est encadrée par une législation.

Yasid NASRI fait part de l'ouverture de l'association le football club d'Orly. Cette association a pour objectif de :

- Développer le social (l'accompagnement des jeunes, aides au devis...),
- Développer un partenariat,
- Développer l'aspect éducatif (association, écoles ...)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.